

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 7 mars 2011, à 19h00 à la salle Réjean- Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

Monsieur Ronald Cross, maire
M. Charles Rondeau, conseiller – maire substitut
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Marcel St-Jacques, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

M. Sylvain J. Forest, conseiller

Présence dans la salle : 1 personne

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1103-063

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout du point suivant:

900.1 Brigade d'incendie de Messines : Demande d'une contribution financière

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Période de question
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la session régulière du lundi 7 février 2011

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Festi-Neige – Contribution financière municipale 2011
- 100-2 Corporation du Transport Adapté Vallée-de-la-Gatineau – Quote-part 2011
- 100-3 Mun. Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Demande d'une résolution d'appui « Modification de la Loi sur la fiscalité municipale »
- 100-4 Cima+ - Demande à la municipalité de se prononcer par résolution, autorisant la fermeture du chemin du lac Blue-Sea lors de travaux de remplacement du ponceau de la décharge du lac Grant
- 100-5 Nomination d'un maire substitut
- 100-6 Autorisation de paiement de la facture pour l'achat d'une tente EZ UP éclipse
- 100-7 CPGLC – Demande de déboursier la contribution financière municipale 2011
- 100-8 Nomination de madame Suzanne Houle à titre de Trésorière/ Directrice adjointe aux ressources
- 100-9 Ville de Maniwaki – Entente intermunicipale sur les loisirs année 2011
- 100-10 André Galipeau chef pompier – autorisation de rémunération formation Pompier Officier 1
- 100-11 Autorisation de déposer auprès du MMDEP une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière
- 100-12 Demande de renouvellement de la marge de crédit
- 100-13 Autorisation de signature des effets bancaires

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 28 février 2011
- 130-2 Présentation des comptes payés au 28 février 2011
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 28 février 2011
- 130-4 Caisse populaire – Relevé de compte au 19 février 2011
- 130-5 État des activités financières – suivi du budget 2011

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1 Comité suivi du SCRCI – nomination d'un représentant local
- 200-2 Association des chefs pompiers de la Vallée de la Gatineau (ACPVG) – autorisation de paiement des frais annuels pour le changement d'air des bombes d'air comprimé de la brigade d'incendie de Messines

300 TRANSPORT**COMITÉ DE TRANSPORT**

- 300-1 Offre de services – Travaux de balayage et de fauchage année 2011
- 300-2 Compensation de base aux municipalités

400 ENVIRONNEMENT- AUCUN ITEM**COMITÉ D'ENVIRONNEMENT- AUCUN RAPPORT****500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS – AUCUN ITEM****COMITÉ FDA- AUCUN RAPPORT****600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-1 Autorisation d'achat de jardinières pour l'été 2011

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-1 Bibliothécaire – Autorisation d'engager une dépense pour l'achat de livres

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 MRC avis de convocation – séance ordinaire du conseil du mardi 15 février 2011
- 800-2 MRC procès verbal – séance ordinaire du conseil du 24 novembre 2010
- 800-3 MRC procès verbal – séance ordinaire du conseil du 18 janvier 2011
- 800-4 MRC adoption du règlement 2010-219
- 800-5 Aide financière pour soutenir l'accomplissement en loisir pour les personnes handicapées 2011-2012
- 800-6 Lettre de CHGA – calendrier
- 800-7 Clinique Santé Haute-Gatineau – lettre de remerciement
- 800-8 Député de Pontiac Lawrence Canon – accusé réception

900 VARIA**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC****1100 LEVÉE DE LA SESSION****ADOPTÉE****PROCÈS-VERBAUX****R1103-064****Adoption du procès-verbal de la session régulière du 7 février 2011**

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1103-065

Festi-Neige- contribution financière municipale 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil a réservé à même le budget 2011 une contribution financière pour la tenue de l'activité Festi-Neige, édition 2011, soit un montant de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution R1103-065, le conseil a autorisé au comité Festi-Neige 2011 une avance de fonds de 2 500\$;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tenue de l'activité et du rapport final tel que préparé par le président de l'édition 2011, monsieur Sylvain J. Forest, les membres du conseil ont convenu de ce qui suit à savoir :

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'avance de fonds de 2 500\$ dont faisait l'objet de la résolution R1103-065 soit convertie d'une simple avance de fonds à une contribution financière de la part de la municipalité au comité du Festi-Neige 2011;

D'autoriser une deuxième tranche de 2 500\$ au comité organisateur, menant ainsi la contribution financière totale pour l'édition 2011 du Festi-Neige par la municipalité à 5 000\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1103-066

Corporation du Transport Adapté Vallée-de-la-Gatineau/ Quote-part 2011

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Transport Adapté Vallée-de-la-Gatineau a fait parvenir à la municipalité une facture pour la quote-part annuelle 2011 et ce pour le service de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge essentiel le service de transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2011, le conseil a prévu une somme de 6636\$ pour le paiement de la quote-part annuelle 2011 pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de la quote-part annuelle 2011 pour le service de transport adapté au montant de 6636.00\$ et par conséquent autorise le déboursé de 3318.00\$ pour la première tranche qui est payable le 30 mars 2011 et le déboursé de 3318.00\$ pour la deuxième tranche qui est payable le 30 juillet 2011.

Que copie de cette résolution soit acheminée avec le paiement de la première tranche de la quote-part à la Corporation du Transport Adapté Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1103-067

Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau : Demande d'une résolution d'appui « modification de la loi sur la fiscalité municipale »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, par sa résolution # 2011-01-R9003, a fait parvenir à la municipalité une demande d'appui pour modifier la loi sur la fiscalité municipale dans le but de modifier les modes de taxation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau nous informe que les valeurs foncières dans leur nouveau rôle d'évaluation ont augmentées de façon importante pour les riverains et que la loi sur la fiscalité municipale est devenue désuète et ne permet pas beaucoup d'alternative en ce qui a trait aux modes de taxation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau nous informe qu'un comité a été formé par résolution par le conseil des maires de la MRCVG le 14 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE ce comité se penchera sur la possibilité de modulation des taux de taxation par secteur d'activité ou secteur géographique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est entièrement en accord avec la demande d'appui de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau dans ce dossier puisque les valeurs ne cessent d'augmenter entre autre pour les riverains;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appui la démarche de la MRCVG de former un comité pour revoir le mode de taxation ainsi que la modulation des taux de taxation par secteur d'activité ou par secteur géographique.

Que copie de cette résolution soit acheminée à la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ainsi qu'à la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

R1103-068

Cima + - demande d'autorisation de fermeture du chemin du Lac Blue Sea lors de travaux de remplacement du ponton reliant le lac Grant au lac Blue-Sea

CONSIDÉRANT QUE madame Sophie Lehouillier, chargée de projets de la firme Cima+ de Gatineau, dont la firme qu'elle représente est mandataire du Ministère des transports du Québec (MTQ) afin de réaliser la conception des travaux de réfection du ponton qui relie le lac Grant au lac Blue-Sea, a fait parvenir une demande de résolution auprès des membres du conseil municipal de Messines;

CONSIDÉRANT QUE dans sa demande de résolution, la firme Cima+ demande à la municipalité de Messines d'autoriser la fermeture du chemin du lac Blue-Sea, à la hauteur du ponton à reconstruire, pour une période de cinq jours.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil informent par la présente la firme Cima+, qu'elle voit mal comment elle pourrait autoriser la fermeture d'une partie d'une route qui n'est pas sous sa juridiction, que le chemin Blue-Sea est une route provinciale, dont seul le MTQ est en mesure de prendre une telle décision.

Il est de plus résolu que malgré le fait que la décision de fermer ou non la section du chemin Blue-Sea lors des travaux de remplacement du ponton du lac Grant ne relève pas du conseil municipal, que les membres du conseil souhaitent quand même faire part qu'ils sont contre toute fermeture de cette section de chemin lors des dits travaux. Le tracé de contournement envisagé sera mettre la sécurité même des citoyens résidents au sud des travaux en péril lors d'une demande d'assistance du service d'ambulance ou lors d'une demande d'intervention du service d'incendie.

Note : Faire suivre copie conforme de la présente résolution à l'attention du Ministère des Transports du Québec, direction régionale de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R1103-069

Nomination d'un maire substitut

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire substitut, lequel en absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 203 du Code municipal du Québec, tout chèque émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le directeur général/ secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le directeur général/ secrétaire-

trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté par sa résolution R1007-195, à la nomination du conseiller Charles Rondeau à titre de maire substitut pour la période du 5 juillet 2010 au 7 mars 2011 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le maire propose la nomination du conseiller Éric Galipeau à titre de maire substitut pour une période de huit mois et que ce dernier dit être en accord avec sa nomination.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil nomme le conseiller Éric Galipeau à titre de maire suppléant pour une période de huit mois, soit du 8 mars 2011 au 7 novembre 2011 inclusivement;

Qu'à titre de maire substitut, celui-ci représentera la municipalité de Messines auprès de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en absence du maire et par conséquent aura le droit de parole et de vote à même titre que ce dernier;

Que le nom du conseiller Charles Rondeau soit remplacé par celui de Éric Galipeau à titre de maire substitut et que celui-ci soit ajouté à la liste des personnes autorisées de signer les effets bancaires en absence du maire auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau.

Note : Que copie de cette résolution soit acheminée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et au Centre financier des entreprises de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R1103-070

Autorisation de paiement de la facture pour l'achat d'une tente EZ UP éclipse

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'organisation de diverses activités organisées sur le territoire de la municipalité, les comités organisateurs ont régulièrement un besoin d'un abri sommaire;

CONSIDÉRANT QU'une tente munie d'une structure dépliant se prête bien aux besoins des utilisateurs.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat et le paiement d'une tente de dimension 10' x 15' de la marque EZ UP de l'entreprise Publicité Vision-Air de Laval, incluant les frais de transport applicables pour la somme de 1 754.13\$, en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1103-071

CPGLC – Demande de déboursier la contribution financière municipale 2011

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2011, le conseil a prévu une somme de 2000\$ à même le budget pour la Corporation du petit et du grand lac des cèdres inc.;

CONSIDÉRANT QUE la CPGLC demande à la municipalité de payer la facture # 10 de l'entreprise « DaultZer » pour la location d'une machine (DOZER) pour entretenir les sentiers de ski de fond au sentier récréatif des lacs des Cèdres,

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture # 10 de l'entreprise « DaultZer » au montant de 2000.00\$ plus les taxes applicables pour la location d'une machine (DOZER) pour entretenir les sentiers de ski de fond au sentier récréatif des lacs des Cèdres et ce pour la période de janvier 2011 à mars 2011.

Il est de plus résolu que le paiement soit effectué directement au nom de « DaultZer ».

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1103-072

Nomination de madame Suzanne Houle à titre de directrice adjointe aux ressources

CONSIDÉRANT QUE suite à la vacance du poste de secrétaire-trésorière adjointe les membres du conseil municipal ont décidé de revoir leur structure organisationnelle et d'abolir ce poste;

CONSIDÉRANT QUE sous la nouvelle structure organisationnelle un poste de directrice adjointe aux ressources a été créé;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'affichage d'un offre d'emploi public, le comité d'administration recommande l'embauche de madame Suzanne Houle,

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal nomme madame Suzanne Houle au poste nouvellement créé de directrice adjointe aux ressources, dont elle relèvera du directeur général et exercera un rôle essentiel en matière de gestion des ressources financières et matérielles, ainsi qu'en gestion des ressources humaines tout en apportant un soutien administratif de premier plan à la direction générale.

Que la titulaire touchera une rémunération selon les termes de l'entente convenue entre les parties ainsi que la gamme complète d'avantages sociaux offerts à l'ensemble du personnel régulier à l'emploi de la municipalité.

ADOPTÉE

R1103-073

Ville de Maniwaki- Entente intermunicipale sur les loisirs pour 2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler son entente sur les loisirs avec la Ville de Maniwaki pour que les citoyens de Messines puissent avoir accès au Centre des loisirs de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2011 le conseil a réservé un montant pour adhérer à l'entente intermunicipale sur les loisirs à la Ville de Maniwaki et ce pour l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de l'entente intermunicipale sur les loisirs avec la Ville de Maniwaki et par conséquent autorise le paiement des frais pour l'année 2011, soit 24 037.04\$ incluant les taxes applicables et payables en deux versements comme suit :

- Première tranche payable le 01-04-2011 : facture # 2011084 12 018.52\$ incluant les taxes applicables;
- Deuxième tranche payable le 30-06-2011 : 12 018.52\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1103-074

André Galipeau chef pompier- autorisation de rémunération formation pompier officier 1

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Galipeau, Chef pompier de la brigade d'incendie de Messines, a complété avec succès la formation d'officier 1;

CONSIDÉRANT l'article 2 de la politique de rémunération pour la formation de pompiers qui a été adoptée par la résolution # 2006-12-7484 et qui est présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Galipeau a remis à la municipalité une copie de son certificat de qualification professionnelle attestant ainsi la réussite de la formation d'Officier 1;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Galipeau réclame un total de 90 heures de formation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un paiement de 900\$ à monsieur André Galipeau, chef pompier de la brigade de pompiers de Messines puisqu'il a complété avec succès la formation d'officier 1 à raison de 90 heures à un taux horaire de 10\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1103-075

Autorisation de déposer auprès du MMDEP une demande de certification d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a signé une entente d'exploitation exclusive d'une sablière située sur une partie du lot 41, rang VI, du Canton de Bouchette, avec les propriétaires messieurs Jean-Guy et François Lafontaine;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité doit déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP afin de lui permettre d'exploiter la dite sablière.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général, monsieur Jim Smith, de déposer auprès du MDDEP au nom de la municipalité de Messines une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur la partie de lot mentionnée ci-dessus et conséquemment autorise ce dernier à signer au nom de la municipalité toute documentation relative à cette demande.

ADOPTÉE

R1103-076

Demande de renouvellement de la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE le Centre financier aux entreprises de l'Outaouais a fait parvenir à la municipalité une demande renouvellement de sa marge de crédit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est en faveur de renouveler sa marge de crédit et informe le Centre financier aux entreprises de l'Outaouais de sa décision,

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de la marge de crédit de la municipalité pour le même montant que par les années passées, soit 300 000.00\$.

Et que copie de cette résolution soit acheminée au Centre financier aux entreprises de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R1103-077

Autorisation de signature des effets bancaires, modification des personnes autorisées

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté par sa résolution R1007-195, à la nomination de madame Suzie Gauthier comme secrétaire-trésorière adjointe et par conséquent l'autorisait à signer les effets bancaires en l'absence du directeur général monsieur Jim Smith;

CONSIDÉRANT QUE madame Gauthier n'est plus à l'emploi de la municipalité et que le conseil a nommé madame Suzanne Houle à titre de directrice adjointe aux ressources par sa résolution # R1103-072;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le nom de Suzie Gauthier soit remplacé par celui de Suzanne Houle à titre Directrice adjointe aux ressources et que celui-ci soit ajouté à la liste des personnes autorisées de signer les effets bancaires en absence du directeur général/ secrétaire-trésorier auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau.

Note : Que copie de cette résolution soit acheminée au Centre financier des entreprises de l'Outaouais.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1103-078

Adoption de la liste des comptes dus au 28 février 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 28 février 2011, dont celui-ci représente une somme de 22 631.40\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1103-079

Pour accepter la liste des comptes payés au 28 février 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 28 février 2011, dont celle-ci représente la somme de 112 750.61\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1103-080

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 28 février 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 28 février 2011, dont celle-ci représente la somme de 22 264.50\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1103-081

Nomination de représentants au comité technique responsable du suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau A fait parvenir à la municipalité par sa résolution 2011-R-AG047, une demande de nomination d'un représentant local au comité technique, comité chargé du suivi des actions locales et supralocales visant sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du SCRSI, la municipalité souhaite assurer sa mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que ce conseil nomme le maire, Ronald Cross en tant que représentant de la municipalité de Messines au comité technique régional responsable du suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est également résolu de nommer le directeur général, Jim Smith en tant que représentant substitut et donc celui-ci représentera la municipalité auprès de ce comité en absence du maire.

ADOPTÉE

R1103-082

Association des chefs pompiers de la Vallée-de-la-Gatineau- autorisation de paiement des frais annuels pour le changement d'air des bonbonnes d'air comprimé de la brigade d'incendie

CONSIDÉRANT QUE l'APCVG offre le service de changement d'air annuel des bonbonnes d'air comprimé et que la municipalité de Messines souhaite bénéficier de ce service pour ses bonbonnes de la brigade municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture de l'association des chefs pompiers de la Vallée de la Gatineau en date du 2 février 2011 pour les frais annuels pour le changement d'air des bonbonnes d'air comprimé de la brigade d'incendie et ce, au coût de 288.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

COMITÉ DE TRANSPORT

R1103-083

Offre de services – travaux de balayage et de fauchage année 2011

Sur une proposition Marcel St- Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser les dépenses pour les services de balayage des chemins municipaux et le fauchage des accotements pour l'année 2011, selon l'itinéraire préétabli par le responsable des travaux de voirie de la municipalité et remis à l'entreprise de madame Annette Brisson (3097-4547 Québec Inc), le tout au coût de 75.00\$ de l'heure en plus des frais de transport et des taxes applicables.

Note – Le présent contrat de service est aussi assujéti à une clause sur le diesel : le taux horaire pour les services offerts a été établi selon un prix d'achat de 1.40\$ du litre d'essence diesel par l'entrepreneur. Advenant que le prix payé par litre de diesel est supérieur à 1.40\$ du litre, une compensation équivalente au seuil de dépassement sera applicable au total pour services rendus.

Formule pour fin de calcul de la compensation :

EXEMPLE : Prix établi du coût d'achat de l'essence diesel lors de l'octroi du présent contrat de service est de 1.40\$, le prix payé par litre de diesel par l'entrepreneur afin d'exécuter les travaux 1.50\$ (avec pièces justificatives), la différence entre le prix établi est le prix payé qui représente 8% sera applicable au total avant taxes par services rendus.

10 heures x 75.00\$/l'heure =	750.00\$
Compensation (750.00\$ x 8%)	60.00\$
Total	<u>810.00\$</u> (en plus des taxes applicables)

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1103-084

Compensation de base aux municipalités

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 176 662\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St- Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines informe le Ministère des Transports de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur des routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R1103-085

Autorisation d'achat de jardinières pour l'été 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent renouer avec le programme d'embellissement de la rue Principale au cours de la prochaine période estivale et ce, en suspendant des jardinières dans un certain nombre de poteau d'électricité longeant la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de jardinières nécessaires est évalué à 50 pots;

CONSIDÉRANT QUE les jardinières achetées de la Pépinière Haute-Gatineau pour l'été 2010 étaient de bonne qualité à un prix très compétitif;

CONSIDÉRANT QUE la Pépinière de la Haute-Gatineau de Egan-Sud est la seule à offrir des jardinières produites localement sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le prix demandé par la Pépinière de la Haute-Gatineau pour la fourniture de jardinières cette année et légèrement inférieur à celles payées l'année dernière, soit d'un montant de 50.00\$ par jardinière, en plus des taxes applicables (la municipalité doit fournir les paniers);

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2011 et ce, de la Pépinière Haute-Gatineau de Egan-sud, et ce au coût de 50.00\$ chacun en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1103-086

Bibliothécaire : autorisation d'engager une dépense pour l'achat de livres

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la bibliothécaire, Claire Lacroix, d'engager une dépense pour l'achat de livres neufs chez le fournisseur « la librairie Renaud-Bray » de Montréal, Québec, pour la somme de 750\$, en plus des taxes applicables (montant représentant la première tranche de trois du budget de la bibliothèque municipale pour l'achat de livres neufs pour l'année 2011).

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1103-087

Brigade d'incendie- demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE la brigade d'incendie de Messines a organisée une activité de financement, soit la soirée Chasse et Pêche qui a eu lieu le 8 février dernier;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts déployés par les membres de la brigade d'incendie afin d'amasser de l'argent, ils n'ont toutefois pas atteint les profits qu'ils désiraient obtenir;

CONSIDÉRANT QUE la brigade d'incendie demande à la municipalité de payer la facture # 28216 de la Radio CHGA au montant de 124.50 plus les taxes applicables, frais représentant la publicité pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture # 28216 de la Radio CHGA au montant de 124.50\$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

ADOPTÉE

R1103-088

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St- Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h00.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier